

Connaissez-vous le site Internet de la municipalité?

Une multitude d'informations disponibles sur Piedmont

Clément Cardin

Tout d'abord, pour ceux qui ne connaissent pas ce site (www.municipalite.piedmont.qc.ca), et qui habitent Piedmont, vous auriez intérêt à le mettre dans vos favoris. Et pour ceux qui le connaissent, lisez cet article jusqu'au bout, car vous comprendrez que vous pouvez avoir accès à toutes sortes d'informations utiles.

Procès-verbaux et avis

Parmi les services importants fournis par la municipalité, il y a les procès-verbaux des réunions du conseil municipal. Vous pouvez consulter ces procès-verbaux pour l'an 2003 jusqu'à aujourd'hui. Cette information est disponible une semaine après les assemblées. Cette mise à jour rapide est l'une des meilleures que l'on puisse espérer. Les avis publics et les avis de convocation sont faits en temps réel, c'est à dire que lorsque l'avis est émis, il est publié sur le site en même temps. L'ordre du jour des réunions du conseil fait partie des avis de convocation et est disponible 48 heures avant les réunions. Piedmont est la seule municipalité des Laurentides à rendre accessible cette information deux jours avant les réunions.

Service/Urbanisme

Dans la section urbanisme, on peut consulter un document qui donne le tarif des principaux permis exigés par la municipalité, et

d'autres informations sur différents règlements. Ex : Abris d'autos, pesticides, arrosage, animaux domestiques, travail à domicile, captage des eaux souterraines, abattage d'arbres, installations sanitaires, etc.

Service/Taxation/Évaluation

Cette section est celle qui m'a le plus impressionné. Avec seulement l'adresse civique d'une propriété, vous pouvez consulter en ligne les détails de superficie d'un lot, l'évaluation municipale du terrain et du bâtiment, le nom du ou des propriétaires, le montant des taxes municipales pour l'année courante et les services disponibles. (aque-duc et égout) De plus, le numéro de cadastre est fourni. Ce numéro est nécessaire pour faire des recherches approfondies au Registre foncier du Québec.

Service/Travaux publics

Dans l'onglet Travaux publics, diverses informations sont disponibles. La collecte des ordures ménagères, des gros rebuts, des

matières résiduelles, des branches et des feuilles est expliquée d'une façon claire. La façon de disposer des restes de matériaux de construction, et les frais s'y rattachant sont indiqués. On y trouve aussi des informations sur le déneigement, le nettoyage du réseau d'aqueduc, la vidange du réservoir à eau chaude, sur les réducteurs de pression pour l'eau, et autres items.

Autres informations

La liste des commerçants de Piedmont, une carte routière de la municipalité, les activités des loisirs, le Piémontais et les coordonnées des élus municipaux sont aussi accessibles. Notons que pour prendre connaissance des activités des loisirs, on doit télécharger le Piémontais qui en donne tous les détails.

À venir en 2005

Le directeur général, monsieur Gilbert Aubin nous informe que dans les premiers mois de 2005, un onglet recyclage sera ajouté. Cet



espace donnera tous les renseignements pertinents sur les matières résiduelles. Au niveau taxation/évaluation, en plus des informations ci-haut mentionnées, on pourra voir une photo de la maison, ainsi qu'un plan du lot avec les emplacements des bâtisses.

Implantation du site

Le site Internet de Piedmont fut implanté en 2003 pour un coût minime d'environ 4000\$. Une employée de la municipalité, qui s'y connaissait dans ce domaine de l'informatique, a assisté les experts de la firme NUSPEC Solutions dans la création du site qui dura environ quatre mois.

Bien que n'étant pas un expert dans ce domaine, et n'ayant pas fait d'analyse comparative, je suis persuadé que le site web de Piedmont

se classe comme un des meilleurs de sa catégorie à cause de la multitude d'informations disponibles et de la convivialité du site. Avec les ajouts de 2005, il sera sûrement un modèle pour les municipalités du Québec. À n'importe quelle heure du jour, les agents d'immeubles qui demandaient des informations par téléphone aux employés de la municipalité, peuvent maintenant consulter le site. Les propriétaires de Piedmont peuvent aussi comparer le montant de leur évaluation municipale avec des maisons semblables à leur propriété. Le tout épargne des heures de travail aux employés municipaux, ce qui amortit très rapidement le coût de base de 4000\$. Les experts ne sont requis que pour les améliorations au site, les mises à jour étant faites par le personnel de Piedmont.

Nouvelles de l'hôtel de ville de Piedmont

Clément Cardin

Menace d'annexion d'une partie de Piedmont par la municipalité de Prévost

Lors de la réunion du conseil municipal du 1er novembre dernier, un mandat fut confié à la firme d'avocats spécialisés en droit municipal, Dufresne, Hébert, Comeau pour, selon le maire Maurice Charbonneau, protéger une partie du territoire de Piedmont, soit les propriétés de Corporation pour le Développement pour la protection de la Jeunesse E.R.S. situés dans Piedmont. Pour bien comprendre le dossier, il faut savoir que la municipalité de Piedmont a adopté, le 3 mars 2003, le règlement 647-03 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Prévost. La raison d'être de cette demande d'annexion était que la Corporation pour le développement pour la Jeunesse E.R.S. désirait être régie par une seule réglementation dans l'éventualité d'un développement potentiel et avait avisé les autorités municipales de Piedmont. Cette demande fut rejetée par le ministère des Affaires municipales du Québec, tel qu'en atteste une lettre de monsieur Denys Jean, de ce ministère, le 23 mars 2004.

En réaction à cette demande d'annexion, la municipalité de Prévost, dans une résolution du 25 août 2003, informe la municipalité de Piedmont et le ministre des Affaires municipales qu'il adoptera un projet de règlement prévoyant l'annexion des propriétés de Corporation pour le développe-

ment pour la protection de la Jeunesse E.R.S.

Le maire de Prévost, monsieur Claude Charbonneau, et son directeur général, monsieur Réal Martin, m'assurent que leur municipalité n'a aucune intention d'annexer une partie de Piedmont. Il s'agissait d'une stratégie de défense de leur territoire et ils sont ouverts au dialogue entre les deux municipalités. Selon monsieur Gilbert Aubin, le mandat a été accordé pour être prêt en cas d'offensive et que les frais juridiques pour ce dossier seront minimes.

Le procès-verbal de la réunion mentionne que le mandat a été donné pour intervenir, s'il y a lieu, dans la prise de décision du Ministère de l'Environnement d'appliquer la loi sur la protection du patrimoine naturel sur le territoire de la municipalité.

Dossier Loftboutiques

Il y a du nouveau dans ce dossier, le 4 novembre dernier, au Palais de Justice de St-Jérôme, la juge Danielle Grenier, a accueilli favorablement la demande du procureur de la municipalité de Piedmont, Me Stéphane Sansfaçon, qui demandait une injonction interlocutoire interdisant aux Résidences piedmontaises (Loftboutiques) de vendre et que les unités de condos soient habitées jusqu'au 13 décembre 2004, date du «débat sur le fond» quant à une injonction permanente. Il semble y avoir une relation évidente entre l'injonction et les modifications qui devront être apportées à l'immeuble, soit le remblayage du

bâtiment à l'arrière et la toiture qui devra être remplacée par une plus basse. Selon la réglementation municipale, lorsqu'un permis est émis, l'exécution des travaux peut s'étendre sur une année, ce qui signifie que puisque le permis a été accordé à Loftboutiques en septembre 2004, ces derniers ont jusqu'en septembre 2005 pour exécuter les travaux.

Frais juridiques pour Piedmont au 30 septembre 2004

Les frais juridiques de la municipalité de Piedmont sont plus élevés cette année en raison de deux dossiers principaux, soit la requête de Mont-St-Sauveur International exigeant que Piedmont leur octroie un permis pour un parc d'amusement avec montagnes russes sur le site des Cascades d'eau et le dossier Loftboutiques. Le total des frais légaux est de 107 000\$, dont 59 500\$ pour la défense dans le dossier de Mont-St-Sauveur International. 20 300\$ pour Loftboutiques, 6500\$ pour le service de perception, 10 300\$ pour les ressources humaines et le solde pour différents avis légaux du service de l'urbanisme. Il faut bien comprendre qu'il s'agit des factures émises au 30 septembre, et que d'autres sont à venir.

Rapport sur la qualité de l'eau

Le Secrétaire-trésorier fit un rapport sur la qualité de l'eau. Aucune chloration de l'eau potable n'est nécessaire, et l'eau est d'une qualité exceptionnelle. La qualité de l'eau est vérifiée à intervalles réguliers.

Manoir L'Émeraude

RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES AUTONOMES ET SEMI-AUTONOMES

*Chambre 12' x 24' avec salle de bain complète
Visite hebdomadaire du médecin
Services multiples, surveillance 24 hres
Menu équilibré – Ascenseur – Terrasse*

MANOIR L'ÉMERAUDE • 872 DE LA STATION, PRÉVOST
TÉL. : 450 224-4315

Les Pompes

Claude Blier Inc.

C.P. 111, Prévost (Québec) J0R 1T0
Tél.: (514) 914-1157 Fax: (450) 530-6932

**VENTE
SERVICE
D'ANALYSE ET
TRAITEMENT
D'EAU
SERVICE
DÉGELAGE**

Physiothérapie et Ostéopathie FADI EID

pht **Fadi Eid** B.Sc. Pht. D.O.
Membre O.P.P.Q. et R.O.Q.

*...Intégrité et harmonie
fonctionnelle sans douleur...*

908, ch. du Lac Écho à Prévost 75, ch. de la gare, bloc L4, Saint-Sauveur
Tél.: 224-2189 • 224-2993 Tél.: 227-1864

**LAURENTIDES
AUTOMATISATION**

Sylvain Thiffault

Tél.: (450) 224-9589
Courriel: sylvain@laurentidesautomatisation.qc.ca
Cell.: (514) 808-3021
www.laurentidesautomatisation.qc.ca

Permis R.B.Q.: 8263-2928-39

- Alarme feu - vol - gel-urgence
- Centrale de surveillance U.L.C.
- Caméra en circuit fermé
- Domotique
- Contrôle d'éclairage
- Contrôle de chauffage
- Contrôle par téléphone
- Préfilage